

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 24 avril 2025

Date de publication précédente: 3 novembre 2017

No de fiche: 194A-21

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

785 Lubrifiant de démoulage (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Base synthétique Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

##### Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeler Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022

Aérosol, Catégorie 1, H222, H229

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2015

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222

Gaz comprimé, Catégorie, H280

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. Étiquetage conforme au SIMDUT 2022

#### Pictogrammes de danger:



#### Mention d'avertissement:

Danger

#### Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Informations supplémentaires:

Aucun

### 2.2.2. Étiquetage conforme au SIMDUT 2015

#### Pictogrammes de danger:



#### Mention d'avertissement:

Danger

#### Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

Identique à la section 2.2.1.

#### Informations supplémentaires:

Aucun

## 2.3. Autres dangers

Aucun

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités*	35-45	64742-47-8	Flam. Liq. 3, H226 Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412
Naphta léger (pétrole), hydrotraité*	7-13	64742-49-0	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 1, H410
Propane	1-5	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Butane	1-5	106-97-8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280
Méthanol	0,1-0,2	67-56-1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H331/311/301 STOT SE 1, H370
Autres Ingédients <sup>1</sup> :			
Mica	1-5	12001-26-2	Non classé <sup>a</sup>
Aluminium	1-5	7429-90-5	Non classé <sup>ab</sup>
Graphite	1-5	7782-42-5	Non classé <sup>a</sup>

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. \*\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène.

<sup>a</sup>Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. <sup>b</sup>Non classé pour l'inflammabilité et la réactivité à l'eau sur la base des résultats des essais respectifs de l'ONU N.1 et N.5.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. La vapeur risque d'irriter les voies respiratoires, de provoquer une somnolence, une perte de conscience, des maux de tête et des étourdissements, et d'avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Faire attention, car le sol peut être glissant à l'endroit où le produit a été renversé.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et/ou d'exploser si les vapeurs prennent feu. Il est recommandé de ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail lorsqu'on utilise des hydrocarbures

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrediénts**

		TLV ACGIH
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	SO	1200*
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	342*	1400*
Propane	**	SO
Butane	STEL:	—
	1000	
Dioxyde de carbone	5000	9000
	STEL:	
	30000	54000
Méthanol	200	262
	(peau)	
	STEL:	328
	250	
Mica	(alvéolaire)	3
Aluminium	(alvéolaire)	1
Graphite	(alvéolaire)	2

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH.

\*\*Asphyxiant simple.

**Valeurs limites biologiques**

## Méthanol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Source	Remarques
Méthanol	Urine	Fin de poste	15 mg/l	ACGIH	Contexte, Non spécifique

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer la zone.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A/P).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton®, néoprène ou nitrile). \*Marque déposée de The Chemours Company FC, LLC.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Limite recommandé par Chesterton : 5 mg/m<sup>3</sup> brouillard d'huile

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	gris	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	> 21 cSt @ 40 °C, produit seulement
<b>Odeur</b>	modéré	<b>Solubilité dans l'eau</b>	aucun
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	94 °C, produit seulement	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	inconnu
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,9 kg/l, produit seulement
<b>% volatil (par volume)</b>	69,5%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	7,8 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos, produit seulement	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation. L'aluminium réagit avec les acides ou les alcalis pour former de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. Réagit avec l'eau pour générer lentement de la chaleur et de l'hydrogène gazeux.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres et surfaces portées au rouge. Dépolymérisation possible aux températures supérieures à 200 °C, avec production de monomères de butène extrêmement inflammables.

**10.5. Matières incompatibles**

Les acides, les bases et les oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré. Hydrocarbures halogénés.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, orale, rat	> 5000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50 orale, rat	> 5000 mg/kg
Méthanol	DL50 orale, rat	5628 mg/kg
Méthanol	Dose létale pour l'homme	143 mg/kg

**Par voie cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 cutanée, lapin	> 2000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50 cutanée, lapin	> 2000 mg/kg
Méthanol	DLLo, singe	393 mg/kg

**Par inhalation:**

Les concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les voies respiratoires et causer des assoupissements, des évanouissements, des maux de tête, des vertiges ou d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5,2 mg/l
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 heures	5,61 mg/l (brouillard)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 heures	> 23,3 mg/l (vapeur)
Méthanol	CL50, rat, 4 heures	64000 ppm(V)
Butane	CL50, rat, 4 heures	30957 mg/m <sup>3</sup>
Propane	CL50, rat, 4 heures	658 mg/l

**Corrosion cutanée/ irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, (OCDE 405), lapin	Irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant / Modérément irritant

**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:**

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation des yeux, lapin	Non irritant / Légèrement irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant / Légèrement irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Pas de sensibilisation anticipée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Méthanol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Graphite	Sensibilisation de la peau (OCDE 429), souris	Non sensibilisant
Aluminium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant (références croisées)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérogène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aluminium, Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:**

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée, compte tenu des données disponibles. La respiration prolongée et excessive de la poussière de graphite et de mica a conduit à l'emphysème et la pneumoconiose. Le graphite et le mica contenus dans ce produit ne sont pas sous forme de poudre, et ils ne devraient pas poser de risque pour l'utilisation normale.

<b>Danger par aspiration:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Autres informations:</b>	Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: 48 h LE50 (daphnie) 3 mg/l, matériau similaire.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Propane, Butane, Naphta léger (pétrole), hydrotraité: En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. Distillats légers (pétrole), hydrotraités: biodégradation relativement rapide prévue. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: devrait être facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité: la bioaccumulation est possible dans les poissons et les organismes aquatiques. Propane, Butane: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. Distillats légers (pétrole), hydrotraités: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 6,5. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 5, estimé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les solvants [Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Gaz de pétrole, Naphta] s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont libérés dans l'environnement. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: ne devrait pas se séparer en sédiments et en résidus solides d'eaux usées..

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les contenants scellés dans une installation adéquate. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN1950  
TMD: UN1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: AEROSOLS, FLAMMABLE  
IMDG: AEROSOLS  
RID: AEROSOLS, FLAMMABLE  
TMD: AEROSOLS, FLAMMABLE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 2.1  
TMD: 2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE  
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

### 14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

### 14.8. Autres informations

IMDG: EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

<b>Abréviations et acronymes:</b>	ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses BCF: Facteur de bioconcentration cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai DMEO: Dose minimale avec effet observé DSEO: Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS: Fiche de données de sécurité IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses ND: Non disponible NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO) OACI: Organisation de l'aviation civile internationale OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques PEL: Limite d'exposition admissible (QSAR: Relation quantitative de structure-activité RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer SGH: Système général harmonisé SO: Sans objet STEL: Limite d'exposition de courte durée STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada) TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur <a href="http://www.wikipedia.org">www.wikipedia.org</a> .
-----------------------------------	---

<b>Références documentaires et sources de données importantes:</b>	Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques Base de données de classification et d'information chimique (CCID) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) Institut national de technologie et d'évaluation (NITE) U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)
--	--

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222	Sur la base des composants et de l'emballage
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:**

H220: Gaz extrêmement inflammable.  
 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
 H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H301: Toxique en cas d'ingestion.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H311: Toxique par contact cutané.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H331: Toxique par inhalation.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 24 avril 2025

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 5.2, 8.1, 9.1, 10.3, 10.5, 11, 12.5, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.